

LA THÉORIE DU CHANGEMENT DU PROGRAMME «ENFANTS ET JEUNES EN MIGRATION»

Les défis

Les enfants et les jeunes constituent une proportion significative des migrants au niveau mondial et le nombre **d'enfants et de jeunes concernés par la migration (CYAM – Children and Youth Affected by Migration)** continue d'augmenter.

Dans le monde entier, des enfants et des jeunes sont contraints de quitter leur maison suite aux conséquences de la violence, de l'oppression, des conflits et de la persécution, de la violation de leurs droits, de la pauvreté, du manque d'opportunités économiques, de l'exploitation ou encore suite à des catastrophes naturelles (souvent causées par le changement climatique).

Aujourd'hui, près de 50 millions d'enfants ont migré aux travers des frontières ou ont été contraints de quitter leurs terres (UNICEF, «Déracinés: une crise de plus en plus grave pour les enfants migrants et réfugiés», septembre 2006). Ils sont confrontés à la violation de leurs droits, à de l'exploitation et à de la violence, ainsi qu'à la séparation de leur famille, à la détention en raison de leur statut migratoire et au non accès aux protections et services essentiels.

Néanmoins, la mobilité de ces enfants et de ces jeunes rime aussi avec opportunités. Une part importante des CYAM quittent leurs pays de leur plein grès afin d'accéder à de meilleures conditions de vie et à des opportunités pour leur futur: éducation, travail, réunification familiale, environnement plus protecteur, meilleure inclusion sociale et culturelle dans notre monde globalisé et urbain.

Cependant, bien que les problèmes des CYAM ne puissent être ignorés, les lois, les politiques et les pratiques sociales ou professionnelles sont trop souvent inadéquates et ne garantissent pas aux enfants et aux jeunes migrants l'accès réel à leurs droits. Cette situation se trouve encore aggravée dans le contexte de la migration mixte.

Les CYAM n'ont pratiquement pas voix au chapitre et les décisions qui ont une incidence sur leur situation ne tiennent pas compte de leur point de vue. Ils sont simplement considérés comme des victimes ou des menaces et ne sont ni reconnus comme acteurs de leur propre développement, ni soutenus pour saisir les opportunités qui se présentent dans le contexte de la migration.

Nos groupes cibles

Les enfants et les jeunes concernés par la migration âgés de 0 à 24 ans. Cela concerne les enfants/jeunes appartenant à une des 4 catégories suivantes:

1. Les enfants et les jeunes **en mobilité** (impliqués dans un processus de migration interne ou transfrontalier, forcé ou volontaire);
2. Les enfants et les jeunes qui sont des **migrants potentiels** (vivant dans un environnement affecté par la migration et/ou qui pourrait être sujet à la migration pour causes de problèmes liés à une mauvaise protection de l'enfant ainsi que pour des raisons économiques, sociales, culturelles, politiques, etc.);
3. Les enfants et les jeunes qui sont **temporairement ou de manière permanente hors d'un processus migratoire** (p. ex. intégrés dans les pays de destination/transit, réfugiés dans des pays d'accueil, réintégrés dans un pays tiers ou retournés dans leurs pays d'origine).
4. Les enfants et les jeunes **laissés derrière** par leurs parents/leurs pourvoyeurs de soins partis en migration.

Nos objectifs et notre plan stratégique pour 2020

D'ici à 2030, les CYAM seront traités avec équité et dignité, pourront exercer leur droit d'être protégés à chaque stade de leur migration et seront en mesure de saisir des opportunités de développement. Terre des hommes est reconnue en tant qu'organisation de premier plan, à l'échelle internationale et régionale, et est consultée par toutes les parties prenantes pour son expertise technique dans la protection et le soutien des CYAM.

D'ici à 2020, sur cinq flux migratoires majeurs – en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique centrale et en Europe – les enfants bénéficieront de systèmes de soins coordonnés, de protection et de soutien à leur départ, tout au long de leur voyage et dans leurs lieux d'arrivée, dans le but de réduire durablement leur vulnérabilité, de garantir le respect de leurs droits, de répondre à leurs besoins et de leur faciliter l'accès aux opportunités de développement.

Dans le cadre du Programme « Enfants et Jeunes en Migration », Tdh contribue aux ODD:

5.2 Violence envers les femmes et les filles / 8.7. Combattre l'exploitation des enfants/ 10.7 Protection des enfants migrants / 16.2 Violence envers les enfants

Les changements cruciaux nécessaires pour relever les défis et atteindre notre objectif

Notre Théorie du Changement illustre les changements que nous jugeons nécessaires afin que les **CYAM soient traités avec équité et dignité, puissent exercer leur droit d'être protégés à chaque stade de leur migration et soient en mesure de saisir des opportunités de développement.**

Sur la base de nos analyses, nous avons identifié trois chemins du changement interdépendants que nous décrivons ci-dessous. **Tous nos programmes d'interventions seront destinés à contribuer à un ou plusieurs des changements** illustrés dans ces chemins:

1. **Les acteurs formels et informels veillent à ce que les CYAM aient accès à leurs droits à chaque stade de leur parcours**
 - a. Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et familiaux/communautaires (formels et informels, y compris celles des enfants et des jeunes) pour agir en synergie et coordonner leurs activités tout au long du parcours migratoire afin que les enfants et les jeunes puissent exercer leurs droits et satisfaire leurs besoins primaires.
 - b. Réunir les conditions pour que les enfants et les jeunes soient intégrés dans tous les mécanismes qui ont un impact sur leur parcours migratoire et que leur participation soit valorisée comme étant une condition clé capable de faire la différence.
2. **Les CYAM ont accès à des services appropriés et de qualité destinés à leur protection et leur développement**
 - a. Améliorer l'accès des CYAM à des services appropriés et adéquats (éducation, santé, justice, protection, soutien psychosocial, travail convenable, inclusion sociale, information, culture, loisirs et activités sportives, etc.). Critères:
 - i. Satisfaisant en termes d'accès (accessibilité, abordabilité, disponibilité et redevabilité).
 - ii. Utilisation adéquate des services existants par les CYAM.
 - iii. Quantité et qualité des services à chaque stade du parcours migratoire des CYAM.
 - b. Aider les CYAM à participer à leur propre protection et à leur développement, ainsi qu'à celui de leurs pairs, en collaboration avec des acteurs formels et informels.
3. **Les cadres sociaux, juridiques et politiques sont en adéquation avec les droits et les besoins des CYAM aux niveaux local, national, régional et mondial**
 - a. Renforcer les mécanismes de gouvernance et les cadres juridiques, politiques et institutionnels pertinents pour assurer le véritable respect des droits des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours migratoire (en particulier aux niveaux local et mondial).
 - b. Promouvoir des attitudes, des points de vue, des informations, des représentations et des récits positifs relatifs aux CYAM et soutenir les initiatives lancées par ces derniers pour faire entendre leurs voix, pour créer des contacts avec des personnes pertinentes et influencer les processus de prise de décision.
 - c. Promouvoir une approche Migration et Développement en reliant les projets sur le terrain avec les diasporas et le dialogue politique, aux niveaux mondial et national.

La réalisation de ces changements est tributaire des interventions réalisées en partenariat tout au long du parcours migratoire.

Tdh propose également 5 **pilliers d'intervention** et prévoit 8 stratégies transversales pour **que les changements se réalisent**:

Piliers d'intervention

1. **Prévention** des risques liés à la migration et réduction des causes principales des migrations précoces et dangereuses dans les pays d'origine
2. **Protection** des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours migratoire (national et transnational)
3. **Intégration** des enfants, des jeunes et de leurs familles dans les pays de transit ou de destination où ils peuvent séjourner pour une longue période
4. **Réintégration** des enfants et des jeunes à leur retour dans leur pays d'origine ou dans le lieu de placement attribué dans un pays tiers
5. **Protection des enfants «laissés derrière»** par leurs parents/leurs pourvoyeurs de soins (migrants ou réfugiés)

Comment mettre en œuvre ces changements

1. **Renforcement des capacités et des systèmes** (acteurs formels et informels, systèmes abordant les problématiques des CYAM: protection - justice - santé - éducation - emploi...)
2. **Accès aux services et inclusion sociale** (direct, par le biais des équipes de Tdh, ou indirect, par le biais de partenaires gouvernementaux, non-gouvernementaux et communautaires)
3. **Mobilisation publique et travail de plaidoyer à plusieurs niveaux** (État, société civile, administrations locales, communautés, secteur privé...)
4. **Renforcement de l'autonomie des jeunes** (apprentissage du leadership, coaching, vivre ensemble, autonomie économique, soutien aux initiatives menées par les jeunes pour la protection et le développement des CYAM)
5. **Accent mis sur les zones urbaines et à un niveau communautaire** (dialogues et engagement communautaires, liens entre les problématiques urbaines et migratoires)
6. **Fondé sur des faits et axé sur l'innovation** (collecte et analyse de données mobiles, observatoire euro-méditerranéen, innovation numérique, recherche-action, analyse de situation)
7. **Partenariat plurisectoriel** (stratégique, opérationnel, académique, financier; au niveau mondial, régional, national, local et communautaire)
8. **Donateurs pro-actifs et influents** (NON guidés par les donateurs, conscients de notre responsabilité en tant qu'ONG internationale d'élaborer des réponses appropriées de manière indépendante et constructive, pour soutenir les organisations de la société civile aux niveaux local, national et régional)

Ces 8 éléments s'inscrivent dans une philosophie globale du Programme articulée autour du concept **d'accompagnement protecteur des enfants (APE)**.

Accompagnement protecteur des enfants et des jeunes concernés par la migration*

- Demeurer aux côtés des CYAM dans toutes les situations qu'ils rencontrent, pour les aider à réduire les risques auxquels ils sont confrontés, être acteurs de leur vie et s'efforcer d'accéder à leurs droits.
- Rester proche des CYAM pour s'assurer que leurs intérêts sont respectés et qu'ils reçoivent une assistance ou une aide adéquate en fonction de leurs besoins primaires.
- Soutenir et protéger tous les enfants migrants tout au long de leur voyage en assurant l'existence réelle de services formels et informels à chaque étape de leur parcours migratoire (mise en place de mécanismes d'accompagnement et de protection).
- Garantir la participation des enfants et de leur famille et/ou de leur communauté à l'analyse de la situation des enfants, à la recherche de solution de protection durables pour garantir au mieux le respect de leurs droits, et à la mise en œuvre des solutions identifiées.

** A mettre en œuvre par des travailleurs sociaux formés, des bénévoles et des acteurs informels, dont d'autres EJAM.*

D'ici à 2030, les enfants et les jeunes concernés par la migration (CYAM) seront traités avec équité et dignité, pourront exercer leur droit d'être protégés à chaque stade de leur migration et seront en mesure de saisir des opportunités de développement

Théorie du changement Programme Enfants et Jeunes en Migration

Hypothèses

Une approche holistique et multidisciplinaire est nécessaire pour traiter les questions relatives aux CYAM

Les innovations sociales et numériques amélioreront la connexion, la coordination et l'accès aux informations

De meilleures gestion et gouvernance des questions d'intégration en milieu urbain auront un impact sur la problématique des CYAM

Considérer les CYAM comme étant des acteurs de leur propre protection et développement est la clé

Leviers pour le changement

Renforcement des capacités et des systèmes

Accès aux services et à l'inclusion sociale

Mobilisation publique et travail de plaidoyer à plusieurs niveaux

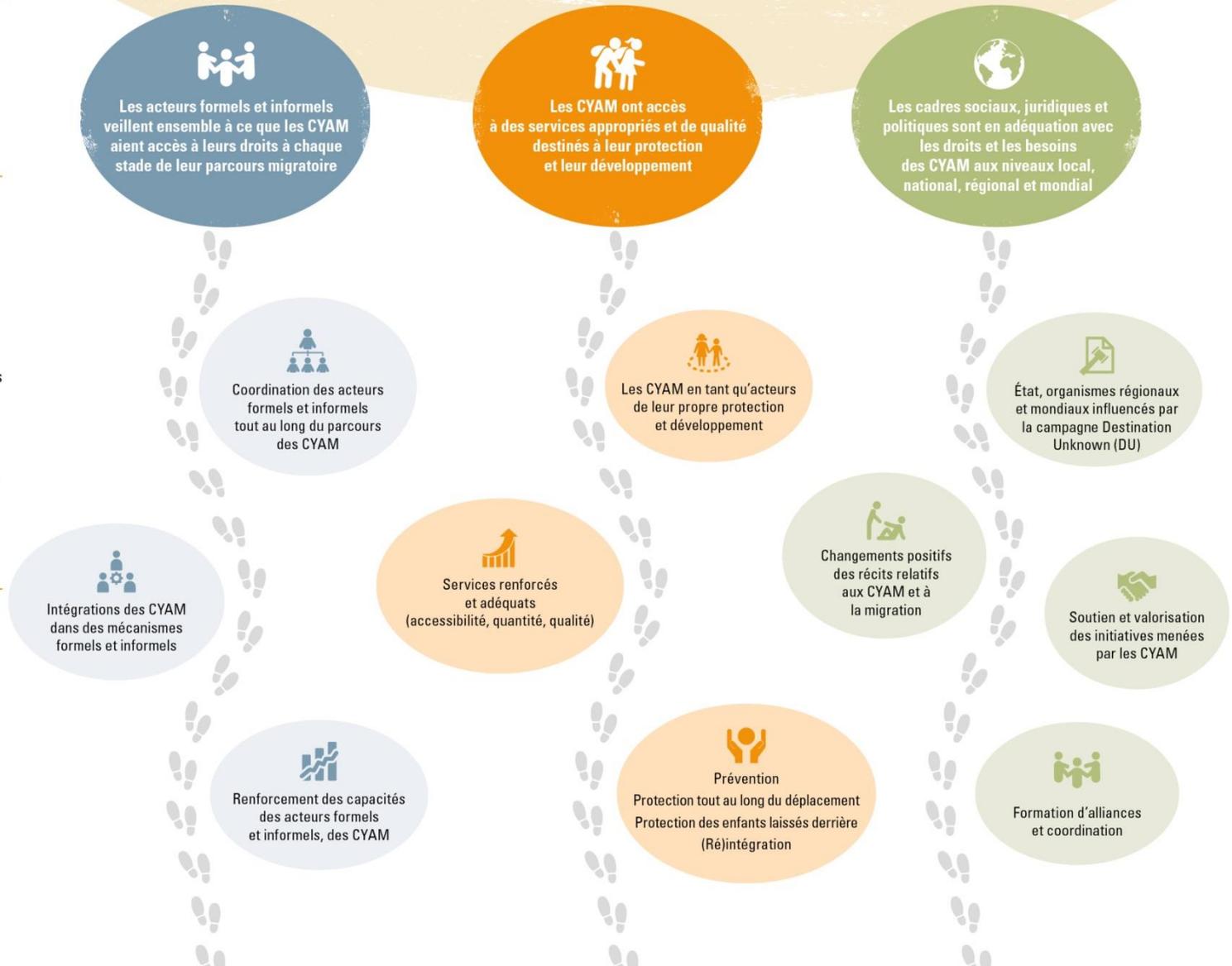
Renforcement de l'autonomie des jeunes

Accent mis sur les zones urbaines et à un niveau communautaire

Fondé sur des faits et axé sur les innovations

Partenariat plurisectoriel

Donateurs proactifs et influents



Ils sont basés sur **15 hypothèses clés** sur la façon dont nous pensons que notre Programme peut au mieux influencer le changement:

NOUS PENSONS...

- ... *Qu'une analyse fidèle de la situation des CYAM et qu'une collaboration/confiance réelle entre les acteurs dépendent grandement du dialogue et du travail social effectués au niveau local*
- ... *Qu'il est fondamental de considérer les CYAM comme étant les acteurs de leur propre protection et développement et de les intégrer dans tout ce qui a un impact sur leur parcours afin de combler les lacunes des systèmes de protection de l'enfance*
- ... *Que les acteurs formels et informels (y compris les CYAM) devraient partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques, valoriser les rôles des uns et des autres et signaler aussi bien les lacunes dans la mise en œuvre des politiques que des bonnes pratiques.*
- ... *Que renforcer les capacités de tous les acteurs de la protection de l'enfance (formels comme informels) leur donnera des compétences supplémentaires pour accompagner les CYAM et les aider à renforcer leur autonomie.*

NOUS PENSONS...:

- ... *Qu'une approche holistique et multidisciplinaire est nécessaire pour traiter les questions relatives aux CYAM (soins et protection, santé, justice, éducation, travail convenable...)*
- ... *Que l'accompagnement protecteur permettra aux CYAM et à leurs familles / communautés d'améliorer leur propre analyse de la situation et de prendre des décisions dans l'intérêt des CYAM.*
- ... *Qu'une meilleure compréhension des besoins des CYAM et une évaluation adéquate des services existants permettront un renforcement adéquat des capacités dans le but d'améliorer l'accessibilité, l'adéquation, la pertinence, la quantité et la qualité des services et des pratiques.*
- ... *Que la participation des CYAM aux activités de protection, de développement et de communication est la clé pour renforcer leur bien-être et leurs stratégies d'adaptation pour répondre aux risques liés à la migration.*
- ... *Que l'accès des CYAM et de leurs parents/pourvoyeurs de soins à des moyens de subsistance réduira l'utilisation de mécanismes d'adaptation négatifs.*
- ... *Que le contact par le biais d'Internet entre les CYAM et d'autres jeunes leur permettra d'aider leurs pairs à accéder à des informations précieuses, à des services de protection et à des opportunités de développement, ainsi qu'à intégrer les réseaux sociaux et de solidarité*

NOUS PENSONS...:

- ... *Que les Pactes mondiaux sur la migration influenceront les mécanismes de gouvernance locaux, nationaux, régionaux et mondiaux sur la migration.*
- ... *Que la société civile joue un rôle complémentaire clé pour renforcer la participation des enfants et des jeunes et que la campagne Destination Unknown joue un rôle crucial d'amplificateur.*
- ... *Que, dans le cadre du renforcement de l'autonomie des enfants et des jeunes, les questions migratoires peuvent être abordées dans un cadre plus large que celui de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) rendant les CYAM plus à même de se connecter avec des gens, de faire entendre leur voix et d'influencer les processus de prise de décision*
- ... *Qu'une meilleure gestion et une meilleure gouvernance des questions d'intégration en milieu urbain auraient un fort impact sur les problématiques des CYAM car la migration, la mondialisation et l'urbanisation sont étroitement liées.*
- ... *Que le changement des perceptions et des récits sur la migration et sur les CYAM sont essentiels à un meilleur respect des droits des enfants dans le contexte de la migration et à la gestion des défis et des opportunités liés à la migration.*

La valeur ajoutée et la contribution de Terre des hommes

Tdh s'attaque aux défis en matière de protection et de développement auxquels les CYAM sont confrontés. L'organisation contribue à des changements positifs **en renforçant leur autonomie et celle de leurs familles grâce à des partenariats avec des acteurs clés** dans le but d'améliorer leur compréhension, leur niveau d'engagement et leurs pratiques.

Tdh a une longue expérience dans le travail avec les **enfants et les jeunes ainsi qu'avec leurs familles et leurs communautés** et sait établir un lien de confiance, accroître leur capacité d'action et les aider à se faire entendre. S'appuyant sur une solide compréhension des différentes vulnérabilités des filles et des garçons, Tdh a développé une approche systémique et intégrée appelée « accompagnement protecteur » des enfants et des jeunes concernés par la migration. Cette approche consiste à apporter un soutien social aux enfants et aux jeunes (soutien direct) ou à leurs familles et communautés (soutien indirect) dans le but:

- D'atténuer les risques liés à la mobilité des enfants (en particulier l'interruption précoce de la scolarité, l'absence d'identité légale, la violence, l'exploitation, la traite d'êtres humains et les dangers liés aux migrations non sécurisées);
- D'aider les CYAM à améliorer leur situation, à faire valoir leurs droits dans leur intérêt supérieur et les conduire à une vie meilleure;
- D'assurer que les enfants et les jeunes victimes de violence, d'exploitation et de la traite reçoivent une aide adéquate;
- De permettre à trois catégories d'acteurs d'être plus protecteurs tout au long du parcours migratoire des enfants et des jeunes: les communautés auxquelles ils appartiennent, les communautés d'accueil et l'environnement institutionnel.

L'organisation Tdh reconnaît l'importance pour les CYAM de pouvoir exprimer leurs points de vue, de vivre dans des environnements sûrs et sécurisés et de bénéficier d'opportunités de développement. Elle reconnaît également le fait que les garçons et les filles ont des motifs de migration différents, des vulnérabilités et des besoins spécifiques à leur genre et que nos programmes doivent appliquer une méthode qui tienne compte de ces différences.

La valeur ajoutée de Tdh se trouve spécifiquement dans les points suivants:

- Permettre une meilleure collaboration entre les acteurs formels et informels ainsi qu'une meilleure compréhension de leurs rôles, responsabilités et compétences respectifs;
- Soutenir la coordination et le renforcement des systèmes de protection de l'enfance non seulement au niveau local et national, mais aussi au niveau transnational;
- Établir systématiquement un lien entre les lieux d'origine, de transit et de destination sur les routes migratoires;
- Accompagner les enfants et les jeunes pour qu'ils deviennent acteurs de leur propre protection et développement ainsi que leaders de changement;
- Fonder nos interventions directes et nos plaidoyers sur des informations collectées sur le terrain ainsi que sur des expériences, des points de vue et des besoins exprimés par les CYAM;
- Prendre en compte toutes les informations, expertises et ressources disponibles lors de la conception et la mise en œuvre de nos interventions;
- Favoriser les partenariats et les alliances stratégiques au niveau local, national, régional et mondial (universitaires, chercheurs, acteurs communautaires, administrations locales et nationales ainsi que la société civile dans son ensemble) afin de maximiser notre impact sur les CYAM.

Comment mesurer notre contribution au changement

Chaque année, grâce à nos systèmes de suivi et d'évaluation des projets et des programmes, nous testerons nos hypothèses et recueillerons des preuves de notre contribution au changement. Pour ce faire, nous avons identifié **treize indicateurs globaux du Programme** liés à notre théorie du changement.

Indicateurs: Les acteurs formels et informels veillent à ce que les enfants et les jeunes aient accès à leurs droits à chaque stade de leur voyage

- Indicateur 1.1: nombre de personnes touchées par la migration des enfants et des jeunes, dont les connaissances sur les risques de la migration et la manière de les prévenir sont renforcées par un partage approprié de l'information.
- Indicateur 1.2 c: nombre d'acteurs ressources au niveau communautaire dont les pratiques ont été améliorées pour mieux répondre aux besoins de protection des enfants et des jeunes concernés par la migration.
- Indicateur 1.3: dans les lieux d'origine, de transit et/ou de destination, nombre de projets pilotes qui ont conduit au développement de connaissances sur l'engagement des migrants dans des actions locales de développement pour les enfants et les jeunes concernés par la migration.
- Indicateur 1.4: nombre d'acteurs pour la protection dont les capacités sont durablement renforcées en matière de prévention des risques et de protection des enfants contre la violence.

Indicateurs: Les enfants et les jeunes concernés par la migration se battent pour leur protection et leur développement avec des acteurs formels et informels

- Indicateur 1.2.a: nombre de services institutionnels qui contribuent à la protection des enfants et des jeunes concernés par la migration pour qui la qualité a été améliorée dans les lieux d'origine, de transit ou de destination où Tdh est impliqué.
- Indicateur 1.2.b: nombre de groupes au niveau communautaire pour lesquels les pratiques ont été améliorées afin de mieux répondre aux besoins de protection des enfants et des jeunes concernés par la migration.
- Indicateur 1.2.c: nombre d'acteurs ressources au niveau communautaire dont les pratiques ont été améliorées pour mieux répondre aux besoins de protection des enfants et des jeunes concernés par la migration (voir aussi #1).
- Indicateur 1.5: en Europe centrale et du Sud-Est, nombre d'enfants concernés par la migration et de membres de leur famille dont la résilience a été accrue.

Indicateurs: Les cadres juridiques et politiques nationaux, régionaux et mondiaux pertinents sont en adéquation avec les droits et les besoins des enfants et des jeunes concernés par la migration

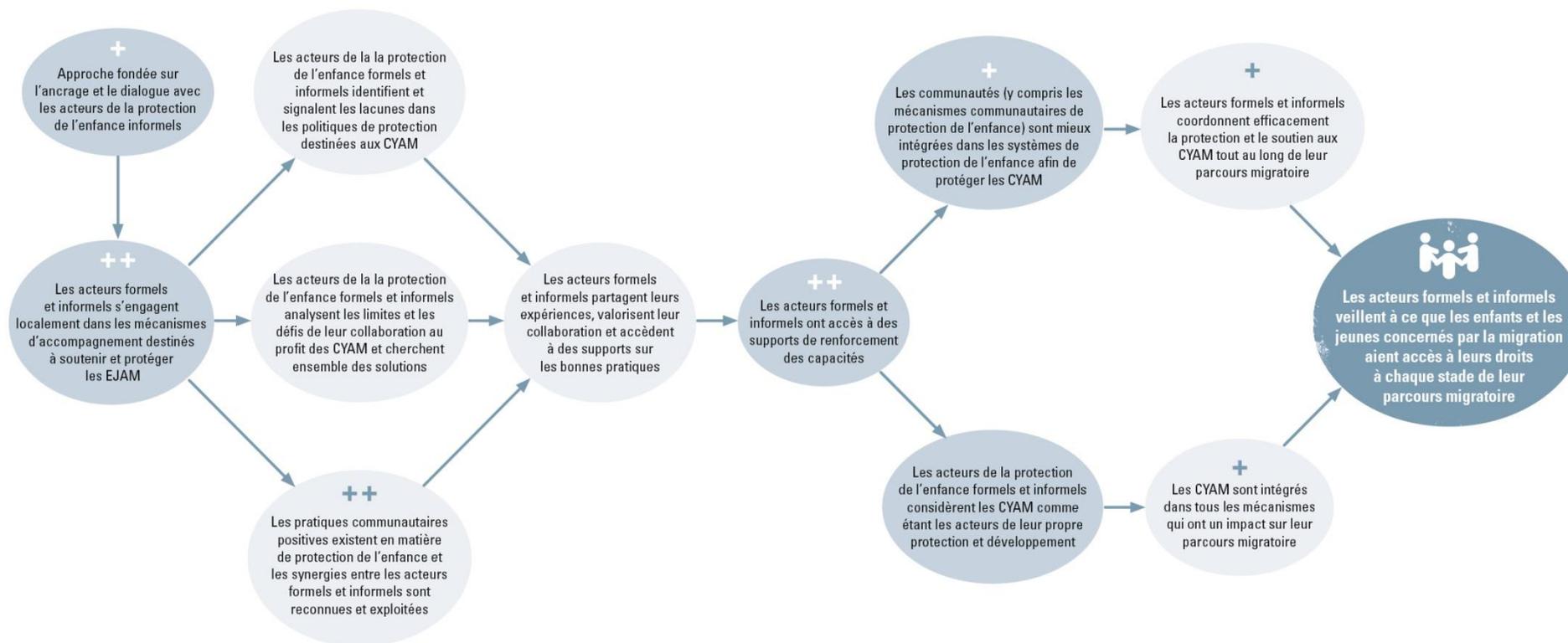
- Indicateur 2.1: # normes, politiques ou procédures qui ont été adoptées, modifiées ou abrogées suite à l'intervention de Tdh (menés à l'extérieur ou dans les réseaux et/ou alliances auxquels Tdh appartient).
- Indicateur 2.2: degré de couverture des positions de Tdh ou des informations fournies par Tdh et reprises par les médias concernant la réalité et les expériences, ainsi que les causes, les besoins et les interventions nécessaires à la protection des enfants concernés par la migration.
- Indicateur 2.3: les positions des enfants et des jeunes concernés par la migration sont prises en compte dans les plaidoyers et les documents destinés à la communication et dans le contexte d'événements nationaux, régionaux ou mondiaux.
- Indicateur 3.1: degré de participation de Tdh dans trois réseaux principaux à un niveau mondial (1), régional (2) et national (3): l'initiative pour les droits de l'enfant dans les Pactes mondiaux (migration/réfugiés), le groupe de travail régional pour la protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest et la Plateforme de la société civile suisse sur la migration et le développement.
- Indicateur 3.2: nombre et importance des positions et recommandations promues par Tdh concernant la protection des droits des enfants et des jeunes concernés par la migration qui ont été reprises et promues par des réseaux mondiaux, régionaux et nationaux.
- Indicateur 3.3: nombre de documents [au sujet des enfants et de la migration] publiés [par Tdh] avec des établissements universitaires et nombre d'articles publiés dans des journaux scientifiques.

Nos chemins du changement en détails

Les chemins du changement détaillés concernant la coordination entre les acteurs formels et informels, le renforcement des services et l'adaptation des cadres sociaux, juridiques et politiques sont présentés ci-dessous. Les chemins illustrent le **genre de changements** que nous espérons voir à court, moyen et long terme et présentent les **stratégies et interventions du Programme** que nous entendons utiliser pour contribuer au changement. Au cours de cette période stratégique, nous mettrons **l'accent sur les activités de notre Programme et les classerons par ordre de priorité** afin de réaliser les changements mis en évidence dans notre visuel de la Théorie du Changement. La priorité de chaque changement, apparaissant dans le résumé visuel, est mise en évidence et illustrée par des couleurs et des formes dans les chemins du changement détaillés ci-dessous. Tout nouveau programme d'interventions sera destiné à contribuer à un ou plusieurs de ces chemins.

Théorie du changement Programme Enfants et Jeunes en Migration

Les acteurs formels et informels veillent à ce que les enfants et les jeunes concernés par la migration (CYAM) aient accès à leurs droits à chaque stade de leur parcours migratoire



Renforcer la capacité à travailler ensemble des acteurs institutionnels et familiaux/communautaires (formels et informels, y compris les enfants et les jeunes).
Réunir les conditions pour que les enfants et les jeunes soient intégrés dans tous les mécanismes qui ont un impact sur leur parcours migratoire.

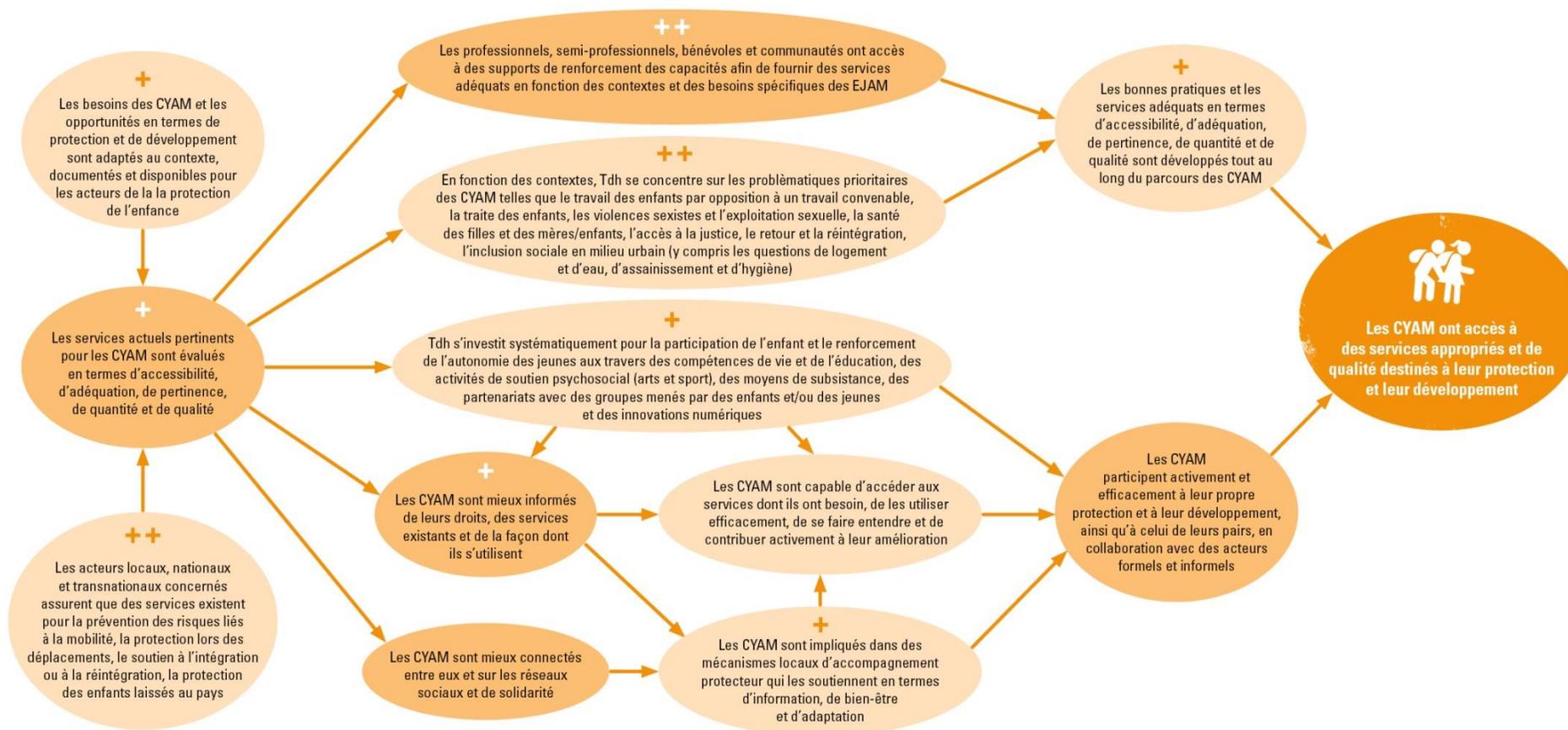
CYAM : Youth Affected by Migration

Les signes + et ++ dans les blocs indiquent qu'il existe des faits établis pour cet élément de changement

Les actions prioritaires dans les chemins du changement apparaissent dans une couleur plus sombre

Théorie du changement Programme Enfants et Jeunes en Migration

Les CYAM ont accès à des services appropriés et de qualité destinés à leur protection et leur développement



Améliorer l'accès des CYAM à des services appropriés et adéquats

(éducation, protection, soutien psychosocial, santé, eau, assainissement et hygiène, justice, moyens de subsistance, travail convenable, inclusion sociale, logement, information, culture, activités sportives et de loisirs, etc.).

Critères:

- Satisfaisant en termes d'accès (accessibilité, abordabilité, disponibilité et redevabilité).
- Utilisation adéquate des services existants par les CYAM.
- Quantité et qualité des services à chaque stade du parcours migratoire des CYAM.

Aider les CYAM à participer à leur propre protection et à leur développement, ainsi qu'à celui de leurs pairs, en collaboration avec des acteurs formels et informels.

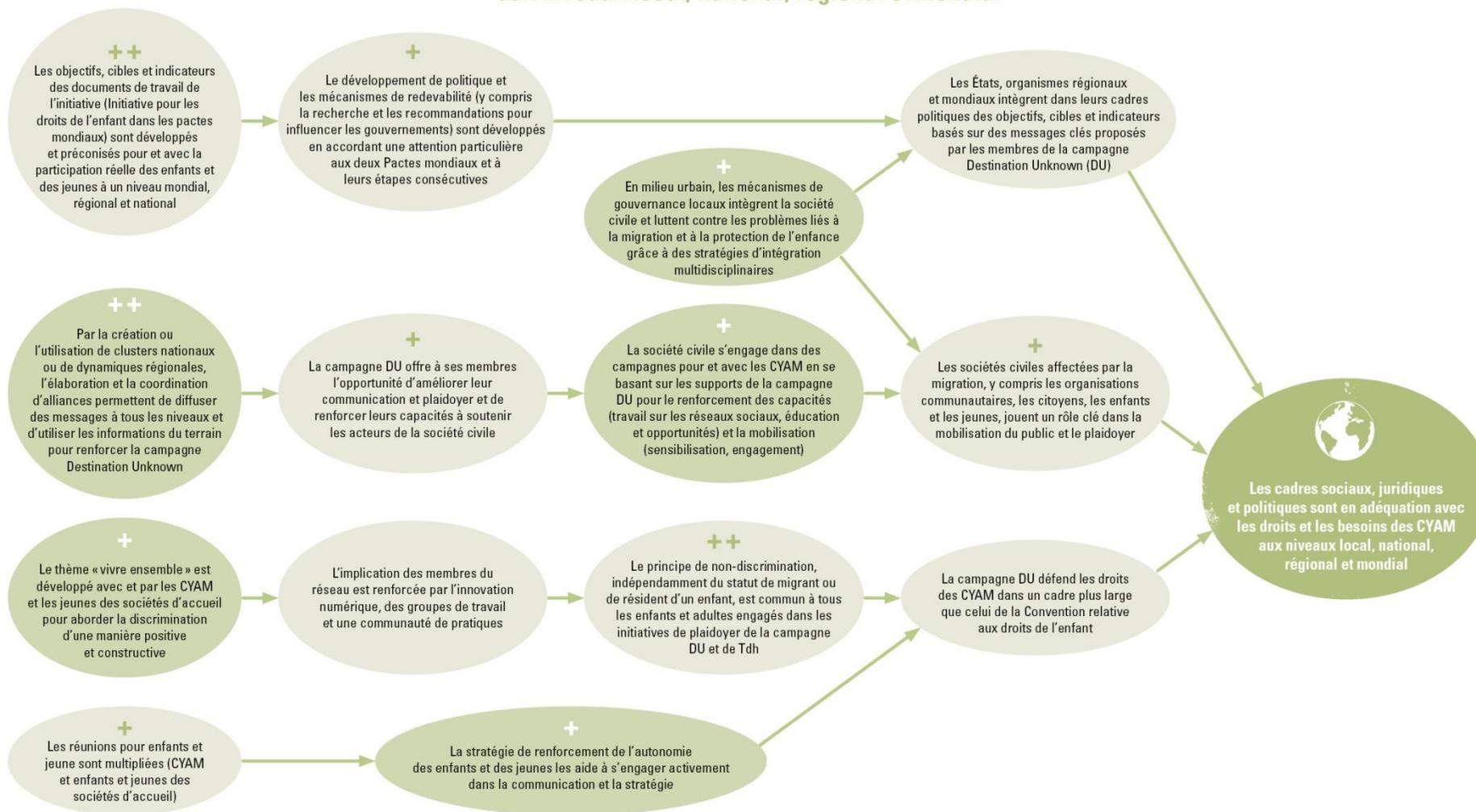
CYAM : Youth Affected by Migration

Les signes + et ++ dans les blocs indiquent qu'il existe des faits établis pour cet élément du changement

Les actions prioritaires dans les chemins du changement apparaissent dans une couleur plus sombre

Théorie du changement Programme Enfants et Jeunes en Migration

Les cadres sociaux, juridiques et politiques sont en adéquation avec les droits et les besoins des CYAM aux niveaux local, national, régional et mondial



Renforcer les mécanismes de gouvernance et les cadres juridiques, politiques et institutionnels pertinents pour assurer le véritable respect des droits des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours migratoire (en particulier aux niveaux local et mondial).

Promouvoir une attitude, des points de vue, des informations, des représentations et des récits positifs relatifs aux CYAM et soutenir les initiatives lancées par les CYAM pour faire entendre leurs voix, se connecter avec d'autres personnes et influencer les processus de prise de décision.

CYAM : Youth Affected by Migration

Les signes + et ++ dans les blocs indiquent qu'il existe des faits établis pour cet élément du changement

Les actions prioritaires dans les chemins du changement apparaissent dans une couleur plus sombre

Comment utiliser la Théorie du Changement

Nous utiliserons la Théorie du Changement (TdC) de notre Programme pour guider la conception des actions et des projets du Programme « Enfants et Jeunes en Migration ». Cependant, d'autres documents techniques viendront compléter cette TdC d'une manière plus pratique, tout particulièrement pour renforcer, si nécessaire, le degré d'alignement des projets existants.

Nous utiliserons également notre TdC pour appuyer le suivi et l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée de Terre des hommes à la contribution à un changement positif dans la vie des garçons et des filles, des enfants et des jeunes, concernés par la migration.

L'équipe du Programme examinera les hypothèses de la TdC et modifiera les chemins sur une base annuelle (plus fréquemment si nécessaire, en réponse à l'évolution des contextes d'opération). Le processus d'examen comprendra:

- La mise à jour de l'analyse contextuelle pour le Programme global.
- L'analyse des informations de suivi et d'évaluation, recueillies par les interventions du Programme, par rapport aux indicateurs globaux du Programme.
- L'évaluation de la qualité et de l'étendue des données appuyant ou contestant les chemins de changement du Programme, y compris si les hypothèses clés sont avérées.
- L'identification des lacunes dans les données et la définition d'un ordre de priorité pour cibler la recherche et l'apprentissage pendant la mise en œuvre du Programme.
- La réflexion, la génération et la dissémination des leçons apprises, y compris les informations issues des recherches ciblées, des convergences et des réunions de capitalisation.
- Adaptation de la Théorie du Changement.

Nous utiliserons également notre Théorie du Changement pour communiquer et partager notre compréhension du changement avec nos principales parties prenantes, y compris nos donateurs et nos partenaires internationaux et nationaux ainsi que les autres organisations du domaine et les acteurs qui travaillent également pour aider les enfants et les jeunes concernés par la migration. Nous utiliserons cela comme base pour identifier des terrains de collaboration, de complémentarité et de plaidoyers potentiels pour réaliser des changements pour les filles et les garçons, les enfants et les jeunes, concernés par la migration dans les pays et les contextes où nous travaillons.

Comment cette Théorie du Changement est liée aux TdC des autres Programmes

Étant donné la complexité des questions ayant trait à la migration et les nombreux facteurs déterminants, il est nécessaire d'appliquer une approche holistique. Des composantes de la santé maternelle et infantile, du WASH¹, de l'accès à la justice et de la lutte contre le travail des enfants en tant que domaines d'intervention peuvent être intégrés dans une réponse globale pour protéger les enfants et les jeunes concernés par la migration et travailler avec leurs communautés.

Plus spécifiquement, le Programme « Enfants et Jeunes en Migration » travaille étroitement avec les Programmes pour l'Accès à la Justice et la Lutte contre le travail des enfants, ainsi que le secteur pour la Protection Transversale. Ensemble, nous développons une approche cohérente sur un certain nombre de sujets connexes tels que:

- Le renforcement institutionnel des systèmes de protection de l'enfance
- Les mécanismes communautaires pour la protection de l'enfance
- La participation, le renforcement de l'autonomisation, la résilience

Les enfants peuvent aussi être en migration dans des contextes d'urgence. C'est pourquoi il est essentiel de se coordonner avec la Division de l'aide humanitaire lorsque ces problématiques sont abordées.

Pour terminer, le plaidoyer est un élément inévitable à caractère transversal pour tous les Programmes. Le plaidoyer fondé sur des faits prouvés scientifiquement est un moteur crucial pour faire avancer les questions ayant trait à la migration. Il est ainsi l'un des points de départ essentiels pour notre Théorie du Changement. Les campagnes et les plaidoyers internationaux sont coordonnés et mis en œuvre en collaboration avec les membres du groupe de travail de la FITDH (Fédération Internationale de Terre des Hommes).

¹ Eau, Assainissement et Hygiène